Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Mathod - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et publicité :
Greffe municipal, 1446 Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

Lundi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 11 h 30
Mardi et mercredi :
14 h 30 - 17 h 30

Délai de réception des annonces:
jeudi 11h pour la semaine suivante

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 22 novembre 2026

Temple de Fiez	10 h 00	Culte. Cène. T. Woods.
Temple de Grandson	10 h 00	Culte. T. Keller.
Église de Montagny	10 h 00	Culte. S. Restauri.
Église de L'Abergement	10 h 00	Culte. Cène. A. Ledoux.
Baulmes, grande salle	10 h 30	Célébration œcuménique suivi de la fête paroissiale. A.-C. Rapin, J.-N. Fell.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1er et 3e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes

AVIS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Évolution des canaux de vente de billets dès le 13 décembre 2026

Dans le cadre de l'évolution des habitudes d'achat de la clientèle et afin d'adapter ses infrastructures aux usages actuels, TRAVYS modifiera certains de ses canaux de vente dès le 13 décembre 2026, date d'entrée en vigueur du nouvel horaire des transports publics.

Concrètement, **la vente de billets à bord des bus régionaux sera supprimée** :
- Ligne 611 Yverdon-les-Bains, gare - Chamblon - Champvent ;
- Ligne 615 L'Auberson - Ste-Croix - Les Rasses - Bullet - Mauborget.

Par ailleurs, **les automates de vente situés dans certaines haltes ferroviaires seront mis hors service et retirés sur la ligne Yverdon - Ste-Croix** (William Barbey, La Brinaz, Valeyres-sous-Montagny, Essert-sous-Champvent, Six-Fontaines). Cette évolution s'inscrit dans l'adaptation continue des prestations aux habitudes d'achat de la clientèle. La forte progression des ventes via les canaux numériques, conjuguée à la vétusté de certains équipements, conduit aujourd'hui à repenser certains modes de distribution traditionnels.

Conscients que cette évolution peut susciter des interrogations, TRAVYS et ses partenaires veilleront à proposer des alternatives adaptées à l'ensemble des voyageuses et voyageurs.

Pour les personnes utilisant des outils numériques :
- Application Mobile CFF ;
- Fonction EasyRide dans l'application Mobile CFF ;
- Site internet CFF.ch ;
- Application FAIRTIQ.

Pour les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser les solutions numériques :
- Point de vente TRAVYS à la gare de Ste-Croix ;
- Commande de billets anticipée via TRAVYS Info du lundi au samedi au **024 424 10 99** ;
- Commande de billets anticipée via le Contact Center des CFF au **0848 44 66 88** (Fr. 0.08/min en Suisse, 24h/24 et 7j/7) ;
- Billet SMS pour le parcours Six-Fontaines en direction de Ste-Croix ou vice-versa. Pour acheter le billet SMS, il suffit d'envoyer un SMS au numéro 456 avec le texte 114120, correspondant aux zones Mobilis désirées ;
- Des automates permettant un achat anticipé restent installés dans les gares d'Yverdon-les-Bains, Vuitebœuf, Baulmes et Ste-Croix.

Ces alternatives permettront à chacun-e de continuer à acquérir ses titres de transport de manière simple et adaptée à ses besoins.

Durant les premières semaines suivant l'introduction de cette mesure, le personnel de contrôle des trains et des bus TRAVYS traitera avec discernement et une certaine souplesse les situations des voyageuses et voyageurs ne disposant pas encore d'un titre de transport valable.

BAULMES
www.baulmes.ch

Requête en abattage d'arbre

Référence: 01/2026
Situation: Côté Ouest du cimetière communal
Parcelle N°: 104
Propriété de: Commune de Baulmes
Objet: Un bouleau
Motif: Abattage d'un arbre sec pour des raisons de sécurité
Date de la requête: 10.11.2026
Mesure compensatoire: Il sera compensé par un copalme d'Amérique, essence plus résistante.

Affichage au pilier public du 14.11.2026 au 13.12.2026

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau. Lundi, jeudi et vendredi: 9 h 00 - 11 h 30 / Mardi et mercredi: 14 h 30 - 17 h 30.

La Municipalité

Mise en place d'une zone 30 et adaptation de la signalisation

Vu :
- L'art. 3, al.2 de la Loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR).
- Les art. 104 et 107 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979.
- L'art. 4 de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) du 25 novembre 1974.
- La demande de la Municipalité précitée du 26 août 2026 adressée à la Direction générale de la mobilité et des routes.

La DGMR décide de la mesure suivante :
Mesure 1 : acceptée
Lieu: Entier du village - Z30 non affectée, en traversée de localité
Tronçon: Conformément au plan disponible à la consultation.
Remarques: Les marquages de la zone 30 doivent être conformes à la norme VSS 40'851. La signalisation horizontale est validée.
Routes collectrices de quartier.
Motif: LCR, art.3, al.4, OZ 30, OSR, art.108, al.5e, OSR art.107, al.1, lettre b
Parution FAO: 17.11.2026
Signaux OSR :
- * 2.59.1 (art.2 & 22a) Début de la zone à vitesse limitée, 30 km/h
- * 2.59.2 (art.2a & 22a) Fin de la zone à vitesse limitée, 30 km/h
- * 2.13 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, services publics autorisés

- * 3.02 (art.36) Cédez le passage
- * 3.01 (art.36) Stop
- * 3.02 (art.36) Cédez le passage, **abrogation**
- 4.09.1 (art.46) Impasse avec exceptions
- 4.30 (art.50) Fin de localité sur route secondaire
- * 3.01 (art.36) Stop, 25 m
- 4.11 (art.47) Emplacement d'un passage pour piétons
- * 3.01 (art.36) Stop, 35 m
- * 4.08 (art.46) Sens unique, **abrogation**
- * 2.02 (art.18) Accès interdit, **abrogation**
- * 4.17 (art.48) Parcage autorisé
- 2.30.1 (art.22) Vitesse maximale, 50 km/h, limite générale
- 4.29 (art.50) Début de localité sur route secondaire
- 2.53.1 (art.22 & 32) Fin de la vitesse maximale, 50 km/h, limite générale

*** VOIE DE RECOURS**
(Les signaux précédés d'un astérisque sont sujets à recours comme suit)
La (les) présente(s) décision(s) peut (peuvent) faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de cette dernière dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. **Ce dossier est en consultation auprès de l'administration communale du 18.11 2026 au 17.12.2026.**

Direction générale de la mobilité et des routes DGMR

RANCES

Revue «Générations»

Les personnes ayant atteint l'âge révolu de l'AVS peuvent souscrire un abonnement à la revue « Générations » pour l'année 2027 au tarif préférentiel de Fr. 20.–. En effet, la Municipalité accorde à nos aînés une réduction sur le prix de l'abonnement annuel, d'une valeur de Fr. 50.80.

Les retraités souhaitant profiter de ces conditions ou désirant résilier leur abonnement sont invités à s'annoncer au greffe municipal **jusqu'au 4 décembre 2026**, tél. 024 459 20 41 ou bourse@rances.ch.

La Municipalité

Factures

Les personnes qui ont des factures à produire pour le compte de la commune sont priées de les faire parvenir à la Municipalité d'ici au:

vendredi 4 décembre 2026

Merci de respecter ce délai.

La Municipalité

Conseil général - Convocation

Mardi 8 décembre 2026, 20 h 00
Grande salle de Rances

Ordre du jour:
1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2026.
3. Admission et assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis du Service intercommunal d'adduction d'eau Rances - Valeyres-sous-Rances – SIAERV - N° 02/26 Budget de fonctionnement pour l'année 2027.
5. Préavis du Service intercommunal d'adduction d'eau Rances - Valeyres-sous-Rances – SIAERV – N° 03/26 Demande d'un crédit d'investissement pour le bouclage d'eau potable avec le réseau de l'Association intercommunale de la Source Mercier (AISM).
6. Préavis du Service intercommunal d'adduction d'eau Rances - Valeyres-sous-Rances - SIAERV - N° 04/26 Octroi d'un dépassement annuel de Fr. 20'000.- sur les comptes de résultats pour le Service intercommunal d'adduction d'eau Rances - Valeyres-sous-Rances (SIAERV).
7. Préavis municipal N° 04/26 Budget 2027.
8. Préavis municipal N° 05/26 Détermination du plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2026-2031.
9. Communications de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

Les personnes souhaitant faire partie des membres du Conseil général sont priées de s'annoncer préalablement à l'assemblée auprès du Président, Monsieur Nicolas Favaro afin qu'elles puissent être assermentées.

Le bureau du Conseil

CHAMPVENT
www.champvent.ch

Factures communales

Les personnes qui ont des factures à produire pour la Commune, concernant l'année 2026, sont priées de les faire parvenir à la Municipalité **pour le 10 décembre 2026**.

Merci de respecter ce délai.

La Municipalité

SERGEY

Conseil général - Convocation

Le Conseil général de la Commune de Sergey est convoqué à sa première séance de la législature 2026 - 2031 le:

mercredi 25 novembre 2026 à 20 h 00,
à la Grande Salle (1er étage)

Ordre du jour:
1. Appel.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026.
3. Préavis 05/2026 : Octroi d'autorisation diverses. Rapport 05/2026 de la commission de gestion.
4. Préavis 06/2026 : Plafond d'endettement 2026-2031. Rapport 06/2026 de la commission de gestion.
5. Préavis 07/2026 : Budget 2027. Rapport 07/2026 de la commission de gestion.
6. Préavis 08/2026 : RGP - Règlement général de police. Rapport 08/2026 de la commission permanente.
7. Préavis 09/2026 : Règlement sur les taxes de séjour. Rapport 09/2026 de la commission permanente.
8. Communications du bureau du Conseil.
9. Communications de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

Le bureau du Conseil

A noter :
- Les préavis ne sont pas lus lors des Conseils généraux. Nous vous prions dès lors d'en prendre connaissance avant de vous rendre aux séances.
- Chaque personne ayant atteint la majorité est bienvenue.
- Merci d'agender la date du prochain Conseil de législature: 9 juin 2027.

Accordia Yverdon-les-Bains
Sous la direction de Fabienne Sollberger

Soirée Annuelle
Salle du battoir - Orges

Samedi 21 novembre 2026
Fondue & Concert
Apéritif de bienvenue - Fondue - Café

30CHF
Enfants 1.-/année d'âge jusqu'à 14 ans

Planchettes apéro - buvette - stand pâtisseries

Ouverture des portes 18h30 - Concert 19h30

Sur réservation jusqu'au 20.11.2026
Valentine Dagon
079 453 42 56
contact@accordia.ch

Paiement par TWINT ou sur le compte
Postfinance CH33 0900 0000 1000 3148 1
Accordia - 1400 Yverdon 1

MATHOD SUSCÉVAZ

Conseil communal - Convocation Séance d'assermentation

La séance d'assermentation et de la 1re séance du Conseil communal de la Commune de Mathod-Suscévaz pour la **législature 2027-2031** aura lieu le :

lundi 7 décembre 2026 à 18h00
à la grande salle de Mathod

avec l'ordre du jour suivant :

Sous la présidence de Monsieur Stives Morand, Préfet du district Jura-Nord vaudois :

1. Accueil.
2. Désignation d'une secrétaire de séance.
3. Désignation de deux scrutateurs de séance.
4. Appel.
5. Assermentation des membres du Conseil.
6. Assermentation des membres de la Municipalité
7. Assermentation du Syndic.
8. Élection du Président du Conseil.
9. Élection du/de la secrétaire du Conseil
10. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.
11. Message du Préfet.

Sous la présidence du nouveau président du Conseil communal :

12. Élections du bureau du Conseil pour 2027-2031 :
    a) du 1er vice-président,
    b) de deux scrutateurs,
    c) de deux scrutateurs-suppléants,
    d) du/de la secrétaire-suppléant(e).
13. Élections des commissions :

13.1. pour la législature :

    a) de recours en matière d'impôts et de taxes (3 membres),
    b) des finances (5 membres et 2 suppléants),
    c) de la commission de salubrité (1 membre),
    d) de l'Office régional de la protection civile (ORPC) (1 délégué).

13.2. pour l'année :

    e) de gestion (5 membres et 2 suppléants),
    f) Commission thématique (5 membres et 2 suppléants).

14. Liste des préavis.
15. Appel de sortie.

Nous vous prions de transmettre vos coordonnées (adresse, téléphone, e-mail et votre iban) au greffe à Suscévaz.

En cas d'empêchement majeur, vous êtes priés de bien vouloir vous excuser auprès du greffe (024 445 05 62 - greffe@suscévaz.ch)

Le bureau du Conseil

SUSCÉVAZ

Déchets verts

Le ramassage du mardi, une semaine sur deux, est inversé.

MA	JE	MA	SA	MA	JE	MA	SA	MA	JE
novembre									
3	5	~~10~~	14	17	19	~~24~~	28		
décembre									
1	3	~~8~~	12	15	17	~~22~~	~~26~~	29	31

Merci pour votre compréhension.

La Municipalité

LIGNEROLLE

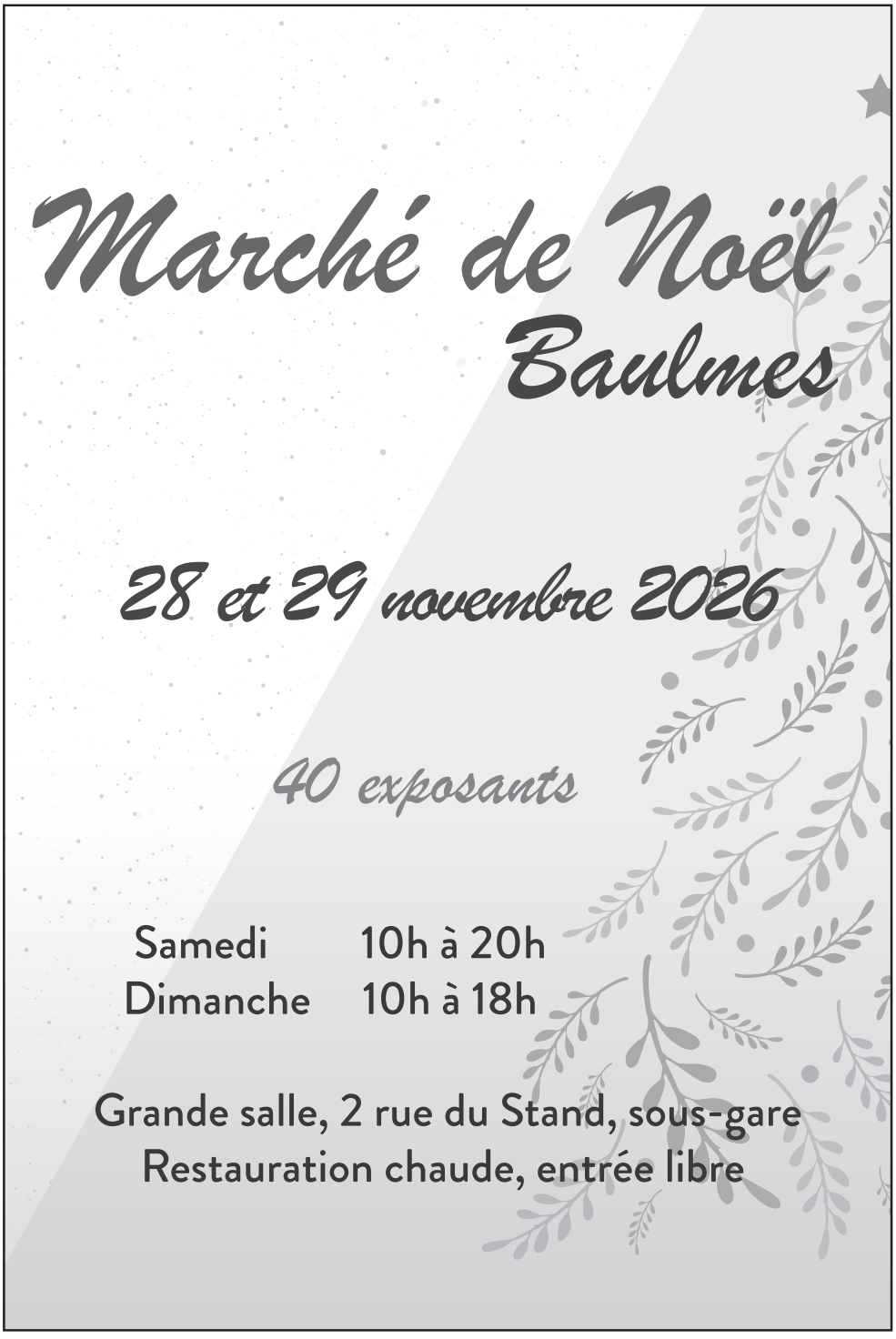
Demande de permis de construire (P)

Commune: Lignerolle
Compétence: (ME) Municipale État
Réf. communale: 02/26

CAMAC N°: 253752
Parcelle N°: 427
ECA N°s: 120, 248, 119
Coordonnées (E / N): 2524785/1177405
Nature des travaux: Demande de régularisation pour la construction d'un poulailler mobile.
Situation: Chemin de Champ Fleuri 3
Note de recensement architectural: 4, 4
Propriétaire, promettant, DDP: Poget François
Auteur des plans: Marchand Jean-Rémy - BR Plus Ingénieurs SA
Demande de dérogation: --
Particularités: L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir.

Enquête publique ouverte du 18.11.2026 au 17.12.2026.

La Municipalité



DANIKA
✶ COIFFURE ✶

Sur rendez-vous
Possibilité de vous véhiculer

Route d'Yverdon 5
1445 VUITEBŒUF
079 220 62 33

Votre spécialiste
en coloration végétale

www.danikacoiffure.ch

EPENDES VD - Grande salle

Samedi 28 novembre 2026
à 20h00

Loto fribourgeois

30 tours pour Fr. 15.–

Royales Fr. 3.– le carton, Fr. 5.– les deux

Dimanche
22 novembre 2026

Grande salle de BAULMES

Fête paroissiale œcuménique

(catholiques
et réformés ensemble !)

10h30: célébration avec les enfants

Dès 11h15:
Apéritif, avec les accordéonistes «Les Castors» de Dompierre.

Dès 12h00: Repas.
Entrée, puis gratin, haricots et jambon,
Buffet de desserts *(si vous le pouvez, merci d'apporter un dessert maison)*

Prix indicatif:
Fr. 24.– et Fr. 1.– par année d'âge pour les enfants jusqu'à 15 ans

G.R.A. - Groupe des Retraités et des Aînés
Baulmes-Vuiteboeuf-Peney-Rances-Valeyres-sous-Rances

REPAS DE NOËL

Jeudi 3 décembre 2026 dès 11h30
à la grande salle de BAULMES

MENU
préparé par Yolande Bühler et sa brigade

Feuilleté aux poireaux et jambon
Longe de porc, sauce à la crème et sa garniture
Trio de fromages
Sorbet glacé et son bricelet

INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au VENDREDI 27 novembre 2026
auprès de Germaine Zéni Rances, **079 729 91 55**

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

